



Compte-rendu de réunion du Vendredi 18 Février 2022

Date de la convocation : 11 Février 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrice FONTAINE, le Maire.

Étaient présents : Messieurs FONTAINE Patrice, FACHE Alain, DACHEUX Didier, LEFEBVRE Bertrand, PLASMANS Thierry, LEFEBVRE Rudy, SMAJDA Laurent et Mesdames BILLETTE Marguerite et CUGNY Angélique.

Étaient absents : RAYE Emmanuel avec pouvoir donné à FONTAINE Patrice et PICAMAL Stéphane avec pouvoir donné à BILLETTE Marguerite

Secrétaire de séance : CUGNY Angélique

Approbation du procès-verbal du 7 Janvier 2022 :

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 7 Janvier 2022, LEFEBVRE Rudy émet des remarques il souhaite que l'on précise davantage les questions des élus quand il y en a.

Messieurs LEFEBVRE.R, SMAJDA, FACHE et Madame CUGNY sont d'accord avec lui et refusent de signer le procès-verbal pour les mêmes raisons.

Les membres du conseil présents, après en avoir délibéré à la majorité (contre 4), VALIDE ET ADOPTE le procès-verbal de la séance du 7 Janvier 2022.

Délibération n°13-2022 : Pour l'implantation d'un distributeur de légumes – rue des Marronniers

Le conseil municipal autorise le producteur à installer un distributeur de légumes devant son exploitation au 25 rue des Marronniers.

L'installation sera réalisée par la société GAEC BUYSE.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération n°14-2022 : Retrait de la délibération n°08-2022 (Demande d'autorisation environnementale de la société parc éolien du Balinot SAS pour un parc éolien de 6 éoliennes et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Rubescourt et de Le Frestoy-Vaux).

Monsieur le commissaire enquêteur nous a fait remarquer que la convocation envoyée aux élus (le 04/01/2022) n'a pas respecté le délai légal de 3 jours francs. Il nous demande donc de retirer cette délibération et d'en reprendre une.

Messieurs LEFEBVRE.R, SMAJDA, FACHE et Madame CUGNY n'acceptent pas de retirer cette délibération.

Les 5 autres membres du conseil acceptent de retirer cette délibération.

(Monsieur LEFEBVRE.B et PLASMANS propriétaires de parcelles ne votent pas).

Le conseil municipal accepte à la majorité de retirer cette délibération.

-Avant de prendre la délibération sur le projet éolien parc du balinot (ci-dessous), Monsieur LEFEBVRE Rudy rappelle la charte des élus « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

De plus, il demande si Monsieur DACHEUX Didier (propriétaire d'une parcelle sur le projet Parc éolien du Frestoy SARL (VALECO) non du parc éolien du Balinot SAS peut sortir de la salle afin qu'il ne participe pas au débat (même s'il n'est pas concerné par ce projet et qu'il peut voter).

Monsieur DACHEUX estime qu'il a le droit de rester pendant ce débat car il n'est pas concerné par ce projet mais par l'autre. Il restera pendant le débat.

Délibération n°15-2022 : Demande d'autorisation environnementale de la société parc éolien du Balinot SAS pour un parc éolien de 6 éoliennes et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Rubescourt et de Le Frestoy-Vaux.

Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2021 ordonnant le déroulement d'une enquête publique sur la demande citée en objet, la commune doit émettre son avis, dès l'ouverture de l'enquête publique, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Messieurs PLASMANS Thierry et Monsieur LEFEBVRE Bertrand (propriétaires des parcelles) se retirent et ne prennent part **ni au débat ni au vote** concernant la Demande d'Autorisation Environnementale.

Considérant que le Conseil Municipal s'est prononcé le 05 février 2016 en faveur du développement de ce projet éolien sur la commune et qu'il s'est prononcé en faveur de l'utilisation des chemins communaux le 1 décembre 2017 dans le cadre de l'exploitation de ce parc éolien.

Considérant que l'implantation des 6 éoliennes du projet se trouve dans une zone favorable de l'ancien Schéma Régional Eolien de l'ex-région Picardie.

Considérant que le développement de ce projet a été réalisé depuis environ 5 ans en concertation avec les élus et les riverains afin de s'adapter au mieux au territoire notamment par la mise en place de lettres d'information, permanences publiques et ateliers avec les riverains

Considérant que le parc éolien générera une énergie propre et renouvelable, ainsi que des retombées économiques qui profiteront aux collectivités locales.

Considérant que la publicité et l'affichage de l'avis d'enquête publique a eu lieu en mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique.

1/3 des personnes sont d'accord pour voter à bulletin secret,

Après en avoir délibéré, à bulletin secret le Conseil Municipal, à la majorité :

- POUR : 6
 - CONTRE : 3
- **Se prononce favorablement** à la demande d'autorisation environnementale formulée par la société PARC EOLIEN DU BALINOT S.A.S. pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien de 6 éoliennes et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Rubescourt et Le Frestoy-Vaux.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que suivants

Ont signé au registre l'ensemble des membres présents (Sauf PLASMANS Thierry et Monsieur LEFEBVRE Bertrand).

-Avant de prendre la délibération sur le parc éolien du Frestoy SARL (VALECO), LEFEBVRE Rudy explique à l'assemblée qu'il a effectué une pétition dans le village afin de recenser les personnes qui sont contre. A ce jour, il a recensé 120 signatures, il va continuer sa tournée. Il précise qu'il enverra cette liste à la préfecture et aux commissaires enquêteurs. Monsieur Fontaine réplique en expliquant les avantages de ces projets pour le village, retombées fiscales avec lesquelles on pourrait investir sur la commune (refaire les trottoirs, l'enfouissement des réseaux...).

Délibération n°16-2022 : Demande d'autorisation environnementale relative au projet présenté par la société Parc éolien du Frestoy SARL (VALECO) pour 5 éoliennes et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Le Frestoy-Vaux et Assainvillers.

Monsieur Le Maire, donne lecture relatif à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de LE FRESTOY-VAUX présentée par la société Parc éolien VALECO.

Historique du projet :

- Janvier 2017 – premiers contacts et rencontres entre les élus du Frestoy-Vaux et la société VALECO
- Février 2017 – Proposition aux élus d'une extension du projet sur le territoire de Assainvillers
- Février 2018 – Les territoires des deux communes sont officiellement intégrés au projet
- Novembre 2018 – Présentation de l'implantation potentielle en conseil municipal du Frestoy-Vaux
- Septembre 2019 – Rencontre avec le conseil municipal d'Assainvillers pour discuter des modalités et des étapes à venir.

Monsieur PLASMANS Thierry (propriétaire de parcelle) se retire et ne prend part **ni au débat ni au vote** concernant la Demande d'Autorisation Environnementale.

Voyant Monsieur DACHEUX ne pas sortir de la salle avant de commencer le débat, LEFEBVRE Rudy et CUGNY Angélique demandent à Monsieur DACHEUX de ne pas participer au débat, cependant il estime qu'il a le droit de débattre comme tout le monde à ce sujet et qu'il sortira au moment du vote, Monsieur DACHEUX reste pendant le débat.

Monsieur DACHEUX Didier (propriétaire de parcelle) se retire ensuite afin de ne pas prendre part au vote concernant la Demande d'Autorisation Environnementale.

Considérant que le parc éolien générera une énergie propre et renouvelable, ainsi que des retombées économiques qui profiteront aux collectivités locales.

Considérant que la publicité et l'affichage de l'avis d'enquête publique a eu lieu en mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique.

1/3 des personnes sont d'accord pour voter à bulletin secret,

Après en avoir délibéré, à bulletin secret le Conseil Municipal, à la majorité :

- POUR : 4
- CONTRE : 5

Se prononce défavorablement à la demande d'autorisation environnementale formulée par la société Parc éolien du Frestoy SARL (VALECO) pour 5 éoliennes et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Le Frestoy-Vaux et Assainvillers.

Ont signé au registre l'ensemble des membres présents (Sauf PLASMANS Thierry et Monsieur DACHEUX Didier).

Communications du Maire et questions diverses :

Présentation du devis réactualisé à la demande des élus pour la route du cimetière :

Monsieur LEFEBVRE Bertrand présente un devis plus complet concernant la réfection de la route du cimetière contrairement au devis accepté lors de la dernière réunion de conseil qui était de 21 936.00€ ht / 26 323.20€ ttc.

Nouveau devis : 69 835.20€ ht / 83 802.24 € ttc (travaux d'élargissement et de recalibrage de VC –longueur 260 ml, solution granulaire, création de poutre de rive de part et d'autre de la voie existante, depuis l'intersection rue des lilas jusqu'au bout du cimetière).

Ce devis semble bien plus approprié par rapport aux travaux à effectuer.

Nous demanderons bien évidemment des subventions à nos partenaires financiers.

Route RD45 :

Monsieur FONTAINE informe que la route départemental 45 sera refaite entièrement en 2023 par le Département.

Fleurissement du village :

Monsieur FONTAINE a fait appel à une société « Groupe Loiseleur » pour effectuer un devis afin d'aménager au mieux le village. Nous souhaitons aménager les 4 entrées ainsi que le cimetière (2 massifs de 10m2 de part et d'autre du columbarium). Des arbustes, petites haies de charmilles, vivaces et des graminées sont proposés.

Avec une option entretien des végétaux de leur part la 1^{ère} année.
Montant du devis : 16 304.23 € ht / 19 565.08€ ttc
Nous demanderons des aides à nos partenaires financiers, si c'est éligible.

Nouveau Contrat PEC (emploi aidé) :

Un nouvel agent technique sera recruté le 28/02/2022 pour une durée de 1 an afin d'accompagner Monsieur CAULE dans ses missions.

-Monsieur LEFEBVRE Rudy demande si on s'est renseigné par éventuellement gravillonner la route empruntée par Monsieur SIMON (rue de Montdidier).
Nous allons nous renseigner.

-Monsieur LEFEBVRE Rudy nous alerte que dans la rue des lilas la vitesse des véhicules est excessive. Nous allons nous se renseigner pour mettre un radar pédagogique.

-Monsieur FACHE Alain demande s'il est possible de retirer la haie (devant le 9 rue des marronniers) elle tombe sur la route (bouche le caniveau, stock les déchets.).
Nous irons vérifier avant de couper.

-Monsieur PICAMAL Stéphane demande par l'intermédiaire de Madame BILLETTE qu'il serait judicieux de réduire le temps d'éclairage au niveau du spot qui éclaire l'église (économie d'énergie, prix électricité + élevé). Bertrand. LEFEBVRE ira lundi reprogrammé comme tel 19h00 – 23h00.

Prochaine réunion le 25 mars 2022 (budget 2022)

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 20h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 18 février 2022 a comporté 4 délibérations:

Pour l'implantation d'un distributeur de légumes – rue des Marronniers	Délibération n°13-2022
Retrait de la délibération n°08-2022 (Demande d'autorisation environnementale de la société parc éolien du Balinot SAS pour un parc éolien de 6 éoliennes et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Rubescourt et de Le Frestoy-Vaux).	Délibération n°14-2022
Demande d'autorisation environnementale de la société parc éolien du Balinot SAS pour un parc éolien de 6 éoliennes et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Rubescourt et de Le Frestoy-Vaux.	Délibération n°15-2022
Demande d'autorisation environnementale relative au projet présenté par la société Parc éolien du Frestoy SARL (VALECO) pour 5 éoliennes et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de Le Frestoy-Vaux et Assainvillers.	Délibération n°16-2022

FONTAINE Patrice
Le Maire